



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IL EST URGENT DE RÉPONDRE AUX REVENDICATIONS DES PERSONNELS !

Le 11 juin 2019, partout en France, avec la CGT et l'intersyndicale, les personnels des établissements de la Santé et de l'Action sociale ont exprimé leur colère face à une situation de crise sans précédent.

Ce ne sont pas les déclarations récentes de la ministre des solidarités et de la santé qui feront illusion pour les professionnels qui vivent au quotidien l'impact des restructurations massives des établissements et services, avec en corollaire les suppressions de postes et de lits.

Madame Buzyn répète en boucle, « *attendez, attendez, ça ira mieux demain* ». Elle prend la responsabilité de faire porter le poids de sa politique d'austérité sur la sécurité et la santé des patients et des personnels. Tout ceci est inacceptable.

Le ministère a annoncé hier en recevant l'intersyndicale qu'il partageait le constat et continue de brandir la future loi ma santé 2022 comme une réponse suffisante.

Concernant la lutte spécifique des services d'urgences, la seule avancée obtenue est l'annonce d'une étude juridique de la mise en place d'une prime de risque (sans pour autant en mentionner le montant, mais qui pourrait se situer autour des 300 euros revendiqués par les personnels), d'une prime de coopération à destination des professionnels aide-soignant et infirmier.

Concernant l'augmentation des effectifs supplémentaires, le ministère n'évoque que la nécessité de réorganisation et la mise en place de la mission, dans le but de construire une nouvelle stratégie d'évolution des services d'urgences, alors que la CGT souligne la revendication principale et inconditionnelle d'augmenter les effectifs en personnel pour répondre à l'exigence d'amélioration des conditions de travail des salariés et de la prise en charge de la population.

Le gouvernement doit céder sous la pression de la mobilisation, car les annonces faites hier sont nettement insuffisantes. Il faut poursuivre les luttes dans les établissements avec les salarié.e.s pour obtenir satisfaction.

La CGT, avec les professionnels, prendra toutes ses responsabilités pour amplifier le mouvement légitime en élevant le rapport de force pour faire gagner les revendications des salarié.e.s, améliorer les conditions et la qualité de prise en charge de la population.

Montreuil, le 13 juin 2019.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

41/19

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr